



A Mézières-en-Brenne, le 15 Octobre 2026

Objet : Avis négatif au projet de parc éolien du pays Blancois

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC) exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les bassins versants de l'Anglin et de la Creuse.

Lors de sa séance du 3 juillet 2026, le Comité Syndical du SMABCAC s'est exprimé pour émettre un avis sur les projets d'implantation de parcs éoliens sur son territoire notamment lorsque celui-ci se situe sur ou à proximité immédiate de zones protégées ou possédant un classement réglementaire. Vous trouverez cette délibération en accompagnement de ce courrier.

Nous nous opposons à ce projet car il se situe sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne dont la Charte et que celle-ci précise dans la disposition 18.3 que l'éolien industriel est considéré comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de la Brenne. Il est nécessaire que la Charte du Parc Naturel Régional de la Brenne bénéficie d'une portée juridique notamment dans l'urbanisme.

Bien que le projet ne semble pas directement impacter les milieux aquatiques et humides, nous considérons que l'implantation de ces éoliennes, entre 2 des principales vallées du département, viendront impacter le corridor utilisé par de nombreuses espèces animales.

En souhaitant que notre opposition à ce dossier soit prise en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Louis CAMUS